



Les Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) d'Occitanie s'associent dans une démarche inédite afin de sensibiliser les entreprises et les salariés sur les risques des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Du 4 au 8 novembre 2019, vingt-deux SSTI de la région Occitanie unissent leurs forces par l'organisation d'un forum et d'événements communs pour agir concrètement en faveur de la prévention des risques TMS. Une stratégie de communication commune, déployée sur l'ensemble de la région d'Occitanie.

Et si votre Service de Santé au Travail pouvait vous aider à réduire et prévenir le risque de TMS, vecteurs de coûts majeurs pour les entreprises et dangers pour les travailleurs ?

Une action commune de prévention et de sensibilisation de la part des SSTI d'Occitanie

Les Services de Santé au Travail Inter-entreprises d'Occitanie ont décidé d'organiser des événements coordonnés sur les TMS durant la même semaine afin d'avoir une force de frappe plus importante sur un sujet de santé en entreprise. Par le déploiement d'une stratégie de communication commune sur toute la région, les SSTI souhaitent fédérer une communauté par le biais d'un événement fort. Les objectifs sont de sensibiliser, informer et former les adhérents (employeurs-salariés) à la prévention des TMS, mais aussi de faire évoluer et moderniser l'image des SSTI.

La communication autour de l'événement est mutualisée entre tous les SSTI. Chacun organisera de manière autonome ses événements lors de cette semaine de forum, mais leur communication est déployée de manière commune, avec les mêmes supports et un discours commun à tous les Service de Santé au Travail.

Les TMS : une réalité qui pèse sur les entreprises et les salariés

Aujourd'hui, les TMS représentent 80% des maladies professionnelles, ce qui en fait la 1ère cause de maladie professionnelle en France. Pour les entreprises, les TMS sont un véritable problème, car ils sont la cause d'environ 8,4 millions de journées de travail perdues, et représentent un coût moyen équivalent à un 13ème mois. Face à l'augmentation annuelle des TMS, les Services de Santé au Travail de la région d'Occitanie ont décidé de se mobiliser ensemble sur le sujet, afin de prévenir et sensibiliser entreprises et salariés sur ce risque. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) touchent les structures autour des articulations et surviennent le plus souvent au niveau du dos ou des membres supérieurs. Ils se traduisent par des douleurs aux muscles, tendons et nerfs qui peuvent devenir invalidantes. Ces troubles sont généralement dus à des activités inadaptées, nécessitant des efforts excessifs et des gestes répétitifs. Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation.

Votre Service de Santé au Travail,
SMTI 82
80, avenue Gambetta, 82000 Montauban
Tél. : 05.63.21.44.00 - Fax : 05.63.21.44.01
info@smti82.fr - www.smti82.fr